



Carbon Agri

FICHE MÉTHODE



La **méthode Carbon Agri** concerne les projets de réductions d'émissions (baisse des émissions de gaz à effet de serre / stockage de carbone) en élevages bovins et en grandes cultures.

Promoteur de la méthode: Institut de l'élevage (IDELE)

Leviers d'atténuation du changement climatique

- Gestion et alimentation du troupeau
- Gestion des déjections animales
- Gestion des cultures
- Baisse de la consommation d'engrais et d'énergie
- Séquestration de carbone par les sols et la biomasse

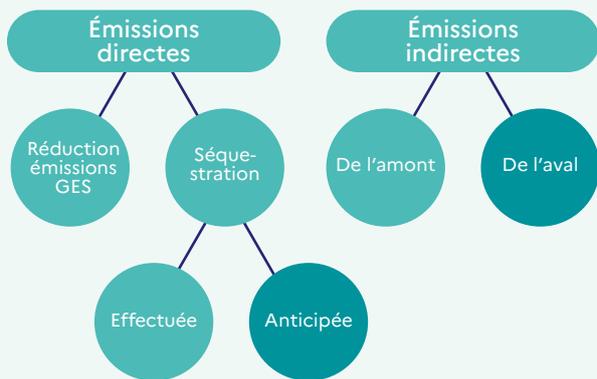
Exploitations éligibles

Exploitations localisées en France comprenant au moins un atelier d'élevage de bovins (laitier ou viande) ou de grandes cultures.

Démonstration de l'additionnalité

- Méthode additionnelle par rapport aux mesures obligatoires de la PAC, aux MAEC, à la conversion en AB.
- Si un certificat d'économie d'énergie ou une unité de méthanisation sont mis en place **après** la mise en œuvre du projet, la prise en compte de l'effet d'aubaine est détaillée dans la méthode.

Périmètre de la méthode



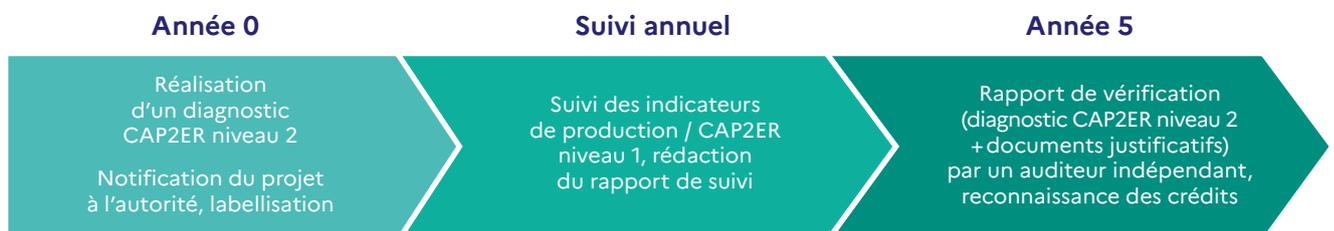
Scénario de référence possible

- Spécifique
- Générique : entraîne un rabais de 10%

Risque de non-permanence

Oui (séquestration). Rabais de **20%** sur les réductions d'émissions liées aux activités de séquestration, baissé à 10% dans le cas de l'implantation de haies.

Durée du projet : 5 ans, renouvelables sous réserve de redémontrer l'additionnalité



Outils

- CAP'2ER® (calcul automatisé des performances environnementales en élevage de ruminants): outil de l'IDELE permettant de déterminer son empreinte carbone et réaliser une évaluation environnementale multicritère, soit au niveau d'un atelier de la ferme (CAP'2ER niveau 1) soit au niveau de l'exploitation entière (niveau 2, nécessaire pour la labellisation).
- Tout autre outil reconnu équivalent sur le plan méthodologique et certifié par un organisme tiers.